VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC (1er)

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par le soussigné, que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à la salle du conseil de la Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes, QC, le **6 décembre 2023, à 10 heures**, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, des droits sur les mutations immobilières et toutes redevances municipales, plus les intérêts et frais encourus et à encourir, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant l'heure prévue pour la vente.

Les immeubles seront vendus, s'il y a lieu, avec bâtisse dessus érigées, circonstances et dépendances, sujets à tous les droits requis de la Ville de Deux-Montagnes et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Les immeubles ci-dessous décrits sont situés dans les limites de la Ville de Deux-Montagnes. Ils seront vendus sujets au droit de retrait d'un (1) an.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en argent comptant, par mandat, par chèque certifié, par traite bancaire ou carte de débit seulement (si inférieur à 10 000 $).

La personne qui désire se porter adjudicataire devra produire les documents suivants :

✓ Dans le cas d'une personne physique :
- un document parmi les suivants avec photo et date de naissance, soit :
  a) permis de conduire ;
  b) carte d'assurance maladie
  c) passeport ;

✓ Dans le cas d'une personne morale :
- une résolution indiquant le nom de la personne autorisée à se porter adjudicataire pour cette personne morale.

L'adjudicataire d'un immeuble taxable, qui est inscrit aux taxes de vente auprès des autorités fiscales, doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication. Il devra s'auto cotiser et remettre lui-même les taxes dues aux ministères concernés.

Ces immeubles seront vendus aux seuls risques et périls de l'adjudicataire et sans aucune garantie légale.

Aucun renseignement sur les usages permis d'un immeuble en vente ne sera donné lors de la vente.

PROPRIÉTAIRE(S) AU RÔLE D'ÉVALUATION	LOTS CADASTRE DU QUÉBEC	LOCALISATION
Circonscription foncière de Deux-Montagnes		
Michael O'REILLY	1 973 574	Boulevard du Lac (terrain vacant situé entre les adresses 1601 et 1605)
Michael O'REILLY	1 973 573	1601, boulevard du Lac
Michael O'REILLY	1 976 016	1822, rue Lakebreeze
Michael O'REILLY	1 974 265	1824C, rue Lakebreeze
Michael O'REILLY	5 582 327	rue Peel (terrain vacant situé à gauche de l'adresse #1601)
Michael O'REILLY	1 605 823	412, 6e Avenue
Michael O'REILLY	1 605 903 1 606 937	406, 7e Avenue
Michael O'REILLY	1 974 552	81, 17e Avenue
Michael O'REILLY	1 974 374	330, 19e Avenue

Michael O'REILLY	1 976 134 1 974 334 1 976 135	331 à 331 A, 19e Avenue
Michael O'REILLY	1 975 628	413, 20e Avenue
Brigitte PARISE	1 972 993	516, croissant Brown
Pierre Jr POTVIN Nancy JOBIDON	1 975 308	1080, rue Charles-Major
Michael RICE	1 974 391	298, rue Élizabeth
Karyne GAGNON Souhail CHOUIRDI	1 975 519	1128, rue Gagnier
Francis GRADOS Dominico GRADOS	1 974 652	1810, boulevard du Lac
Jean-Marc COUPAL Line Marcil	1 972 777	1022, rue Ronsard
Guy DAMPHOUSSE	1 606 378	292, 10e Avenue
Michel Shahat Seif ABDELMESSIH	1 975 635	287, 14e Avenue
Bramh BOOTH Darla BIANCHI	3 645 825	296, 14e Avenue
Philippe BEAULNE Martine GUÉRARD	1 974 429	317, 17e Avenue
Billy Jr. T. TIMU	1 974 106	109, 20e Avenue
Patrick James RAMIREZ Rizaldo De Vera RAMIREZ Editha Corpuz VILLANUEVA	1 975 456	400, 27e avenue

Donné à Deux-Montagnes, ce 25 octobre 2023.

Me Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques